

# DÉCLARATION DES INVESTISSEURS CANADIENS SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

- Signataire -



Nous, les investisseurs institutionnels soussignés, reconnaissons que le changement climatique représente une menace majeure pour la croissance et la prospérité à long terme, et qu'il est urgent d'accélérer la transition vers une économie à zéro émission nette.

Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a signalé que, pour éviter les impacts catastrophiques du changement climatique, nous devons limiter la hausse moyenne de la température mondiale à 1,5 °C au maximum par rapport à l'ère préindustrielle. Pour atteindre cet objectif, les émissions mondiales de carbone doivent diminuer d'environ 45 % par rapport aux niveaux de 2010 d'ici 2030, et atteindre la carboneutralité vers 2050. Par conséquent, le Canada s'est engagé à atteindre la carboneutralité d'ici 2050 et vise à réduire ses émissions de 40 à 45 % par rapport aux niveaux de 2005 d'ici 2030. Dans ce contexte, nous soutenons l'objectif d'atteindre la carboneutralité d'ici 2050 ainsi que l'objectif plus large de limiter le réchauffement planétaire à un maximum de 1,5 °C.

En tant que gestionnaires de capital, nous avons la responsabilité fiduciaire de considérer tous les facteurs importants qui peuvent avoir une incidence sur les rendements ajustés au risque de nos investissements, y compris les risques et occasions liés au climat. La valeur des actifs financiers pourrait être affectée par les effets

physiques du changement climatique – que l'on appelle également risques physiques – et par un ajustement vers une économie à zéro émission nette – qui comporte ce que l'on appelle des risques liés à la transition. Alors que le changement climatique pose un risque systémique et sans précédent pour l'économie mondiale, les impacts sur des marchés, des régions, des communautés et des investissements spécifiques sont complexes, dynamiques et incertains.

La complexité et l'incertitude des risques liés au climat soulignent l'importance de données claires, complètes et de haute qualité sur la manière dont les émetteurs font face au changement climatique. Nous soutenons donc la divulgation étoffée d'informations financières liées au climat, conformément aux recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (TCFD).

Nous reconnaissons qu'une transition vers une économie à zéro émission nette impliquera une transformation majeure des secteurs et des industries. Nous encourageons toutes les entreprises et parties prenantes à faciliter une transition juste qui ne laisse pas les travailleurs ou les communautés de côté. Nous reconnaissons également que le financement requis pour les activités de transition et les solutions climatiques présente une occasion d'investissement.

Nous reconnaissons en outre que les peuples autochtones gèrent la richesse collective depuis des millénaires – y compris les terres, les eaux et les ressources – avec un sens aigu de l’intendance et de la considération pour les générations futures. Tout au long de l’histoire du Canada, les peuples autochtones ont été confrontés à des fardeaux disproportionnés et aux impacts négatifs des transitions économiques et politiques. Nous soutenons une transition vers une économie à zéro émission nette éclairée par les perspectives autochtones, qui soutient les occasions économiques

autochtones et encourage les pratiques commerciales qui s’alignent sur les principes de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA).

Cet énoncé identifie les mesures que nous, en tant qu’investisseurs institutionnels canadiens, prenons pour soutenir la transition vers une économie à zéro émission nette. Dans ce contexte, notre institution s’engage aux actions suivantes.



**En tenant compte de l’importance des risques et des opportunités liés au changement climatique pour leur entreprise, nous attendons des entreprises bénéficiaires d’un investissement qu’elles :**

1. Établissent une surveillance rigoureuse par le conseil d’administration et la direction des risques, des occasions, des stratégies et des performances liés au climat pour soutenir la réduction des émissions de l’entreprise.
2. Établissent des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) à long terme et transitoires, basés sur la science du climat et alignés sur l’ambition d’atteindre la carboneutralité d’ici 2050 ou avant.
3. Travaillent en collaboration et en consultation avec les parties prenantes afin d’identifier les occasions qui soutiennent la transition vers une économie à zéro émission nette et atténuent les impacts négatifs potentiels d’une telle transition sur les travailleurs, les communautés et les peuples autochtones.
4. Fournissent des divulgations annuelles qui s’alignent sur les recommandations du TCFD, y compris des divulgations de données sur les émissions, des plans de transition détaillés et des progrès par rapport aux cibles déclarés de réduction des émissions de GES.
5. Veillent à ce que les activités de lobbying et l’appartenance à des associations sectorielles s’alignent sur une transition juste et sur l’ambition de parvenir à la cible de carboneutralité à l’échelle mondiale d’ici 2050 ou plus tôt.



**En tant qu’investisseurs institutionnels, nous prendrons les mesures suivantes pour soutenir l’objectif d’atteindre la carboneutralité mondiale d’ici 2050 ou plus tôt :**

1. Intégrer les risques et les occasions liés au climat dans nos processus d’investissement.
2. Élaborer un plan d’action pour le climat qui détaille les mesures que nous prenons pour soutenir l’objectif mondial de parvenir à la cible de zéro émission nette d’ici 2050 ou plus tôt.
3. Mettre en œuvre une stratégie d’intendance et d’engagement pour faire progresser nos attentes décrites dans le présent énoncé à l’égard des sociétés en portefeuille.
4. Veiller à ce que toute défense des politiques de nature climatique que nous entreprenons soutienne une transition juste et l’ambition d’atteindre la carboneutralité dans le monde d’ici 2050 ou plus tôt, et s’engager avec nos associations sectorielles pour encourager les efforts de défense des intérêts climatiques qui sont cohérents avec ces objectifs.
5. Enfin, fournir des divulgations annuelles conformes aux recommandations de la TCFD pour rendre compte de nos progrès. Cela inclut la meilleure estimation de nos émissions financées.

Nous reconnaissons que les attentes, les cadres, les normes et les méthodologies liés aux changements climatiques continuent d’évoluer. Nous nous engageons à examiner et à surveiller les sciences du climat, les technologies, les cadres, les normes, les méthodologies et les politiques pour nous assurer que nous restons alignés sur les meilleures pratiques. Dans la mesure du possible, nous travaillerons ensemble et avec nos sociétés en portefeuille afin de normaliser les divulgations liées au climat et

de promouvoir une compréhension commune et cohérente des données et des meilleures pratiques liées au climat.

Nous invitons les autres investisseurs institutionnels à se joindre à nous et à partager leurs expériences et leurs meilleures pratiques afin de soutenir l’objectif d’une transition juste vers une économie mondiale carboneutre d’ici 2050 ou avant.

Le présent document offre des renseignements généraux et ne vise aucunement à donner des conseils financiers, de placement, fiscaux, juridiques ou comptables. Il ne constitue ni une offre, ni une sollicitation d'achat ou de vente des titres mentionnés. La situation personnelle et la conjoncture doivent être prises en compte dans une saine planification des placements. Toute personne voulant utiliser les renseignements contenus dans le présent document doit d'abord consulter son conseiller. L'information qui se trouve dans le présent document provient de sources jugées fiables et nous semble juste au moment de sa publication, mais nous ne pouvons en garantir l'exactitude, l'exhaustivité ni la fiabilité. Sauf indication contraire, toutes les opinions et estimations figurant dans le présent document datent du moment de sa publication et peuvent changer. Les placements dans les fonds communs de placement peuvent faire l'objet de commissions, de commissions de suivi, de frais de gestion et d'autres charges. Veuillez lire le prospectus simplifié avant d'investir. Les fonds communs de placement ne sont pas garantis, leur valeur varie fréquemment et leur rendement passé n'est pas indicatif de leur rendement futur.

Le logo CIBC et « Gestion d'actifs CIBC » sont des marques de commerce de la Banque CIBC, utilisées sous licence.

Le présent document et son contenu ne peuvent être reproduits sans le consentement écrit de Gestion d'actifs CIBC inc.